

habit de bure grossière ; il lui donna la forme d'une croix, et le ceignit d'une corde en guise de ceinture, afin de rappeler Jésus dans sa passion. Il défendit de porter des chaussures, sauf en cas de nécessité, parce que le divin Maître et ses Apôtres avaient marché pieds-nus. « Que les Frères, dit la règle, soient vêtus d'habits pauvres, et qu'ils les puissent rapiécer dedans et dehors de sacs et autres pièces. »

De ce genre de vie, si crucifiant pour la nature, découle une suite ininterrompue de mortifications, de pénitences et d'humiliations, qui ont pour effet d'embraser d'amour divin et de rendre puissant pour la gloire de Dieu et pour le salut des âmes.

Si nous savons, N. T. C. F., apprécier avec quelque justesse ce que font pour le bien commun les saints d'abord, puis les vrais savants, puis les hommes de zèle et d'action, nous aurons compris le grand avantage que nous avons de posséder au milieu de nous les dignes fils de Saint François ; et leur mendicité, au lieu de nous apparaître comme une charge pour nous, nous apparaîtra, au contraire, ce qu'elle est en réalité, une source d'abondantes bénédictions.

III.

Il est dit dans le saint Evangile, N. T. C. F., que quiconque aura tout abandonné pour Notre-Seigneur, recevra le centuple en cette vie, et, après la récompense du temps, il possèdera la vie éternelle avec ses inénarrables délices (St. Matt. xix, 29 St. Marc x. 30). Si cette récompense appartient à toute vie religieuse bien observée, n'est-elle pas due particulièrement à celle où l'on professe un détachement plus absolu ? Et en voyant de tels biens devenir le partage de certains hommes, ne sommes-nous pas tentés de nous dire : Pourquoi, nous aussi, n'aurions-nous pas quelque part à ces richesses inappréciables ? C'est ce que l'on s'est dit du temps de saint François.

Les deux grands Ordres qu'il avait fondés, répandaient partout, avec la grâce de Dieu, la paix de l'âme et la joie spirituelle. Les foules se pressaient autour du saint, cherchant à recueillir quelque chose des faveurs dont le Ciel le comblait. Un de ses amis de jeunesse, ancien marchand, du nom de Luchiesio, vivant dans les liens du mariage, lui demanda un jour s'il ne pourrait pas lui donner une règle de vie appropriée à son état, qui le ferait participer dans une certaine mesure aux bienfaits de la vie religieuse. « J'ai songé depuis peu, répondit saint François, à instituer un troisième Ordre, où les personnes mariées pourront servir Dieu d'une manière plus parfaite.

Ce troisième
divine, fit pé-
bientôt toute
rois, des priè-
publics, tinn-
revêtir les li-
famille privil-
et ce bien se-
tion, jusqu'à



les déclaration
les éloquentes
parole autoris-
taires, rien n'a

L'espérance
venir, et forts
ce que nous ap-
dans la prière
qui marquera
recevront les je-
à reconquérir p

L'expulsion

(1) Emprunté a